

Déclarations pour Paris

Minima

① Etre dans un élevage adhérent au service élaboré et avoir père et grands-pères qualifiés SP (inscrits avec un bulletin d'origines).

② Niveau de production :

- mère si la jeune vache n'a pas 100j de lactation calculée au **15 janvier 2023** :
 - au moins une lactation à 8000 kg de lait à 31,5 % de TP
- sujet :
 - 2600 kg de lait en 100 jours de lactation calculés au plus tard le **15/01/2023**
 - 7000 kg de lait à 31,5 % de TP pour celles concourant avec leur 1^{re} lactation (2^e lactation en cours)
 - 8000 kg de lait à 31,5 % de TP pour celles concourant avec leur 2^e lactation (3^e lactation en cours)
 - 9000 kg de lait à 31,5 % de TP pour celles concourant avec leur 3^e lactation et plus (4^e lactation en cours ou +)

L'animal doit remplir les minima :

- en L1 s'il est en cours de 2^e lactation
- en L2 s'il est en cours de 3^e lactation
- en L3 et + sur au moins une lactation adulte (L3 ou +) s'il est au moins en 4^e lactation

En plus :

- les primipares devront avoir vêlé avant l'âge de 3 ans.
- les femelles en 2^e lactation devront avoir moins de 5 ans au jour du concours
- les femelles de plus de 6 ans devront avoir vêlé au moins 3 fois
- les femelles de plus de 10 ans devront avoir vêlé au moins 7 fois

③ Profil du lot :

1. Veillez à l'équilibre des jeunes et des vieilles vaches dans votre déclaration. Nous souhaitons réaliser le prix de la meilleure laitière. Rappel des conditions pour participer à la meilleure laitière : [vaches ayant au minimum 5 lactations terminées au **15/01/2023** et revêlées (6 vêlages minimum) avec au moins 1056 kg de MP produite sur leur 5 premières lactations, au maximum 430 jours d'IVV moyen et ayant produit au moins 12 kg de lait par jour de vie].
2. Vache en cours ou avec une 1^{re} lactation :
 - 1^{er} critère : excellente mamelle
 - 2^e critère : format
 - 3^e critère : solidité
 - 4^e critère : productivité
3. Vache en 3^e lactation et plus :
 - 1^{er} critère : solidité
 - 2^e critère : format – mamelle
 - 3^e critère : productivité

Protocole :

- envoyer dès à présent une fiche d'inscription à vos adhérents
- Inscriptions des animaux au catalogue sur le logiciel webconcours de Montbéliarde Association avec les notions de **titulaires et suppléantes doivent nous être renseignées pour le dimanche 15 janvier 2023.**

Les animaux retenus doivent être **IRREPROCHABLES**. En cas de doute sur la capacité de la section à fournir le compte de titulaires, contacter Montbéliarde Association pour qu'elle affecte la place à un autre territoire.

ATTENTION : Les animaux devront être présentés complètement tondu à la commission de tri. **Tondu complètement signifie chignon compris.**

